

Le mardi 12 novembre 2019, à 9 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

**COMPETENCE GENERALE**

1. **Approbation du compte rendu du comité du 24 septembre 2019**
2. **Compte rendu des délégations au Président et au bureau**

**Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°8 – 27.05.2014. C30 du 27 mai 2014 et de la délibération complémentaire n°5 – 18.11.2014 C69 du 18 novembre 2014**

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	Objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel)
contrat	Collecte DASRI	GIE IRM SCANNER Oncologie IMONCO 79000 NIORT	1 an	Tarif CDPS
contrat	Collecte DASRI	DUGUY Armelle 79000 NIORT	1 an	Tarif CDPS

3. **Dématérialisation des actes : convention avec la Préfecture**

Le comité syndical accepte d'envoyer les actes dématérialisés et de conventionner avec la Préfecture

4. **Ouverture de postes**

Le conseil syndical ouvre les postes suivants : Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 35h

5. **Personnel : conclusion de la participation et attribution du marché**

Le comité syndical souhaite adhérer à la mutuelle complémentaire (AlterNative Courtage / ISPEC) pour les agents et décide de participer financièrement pour un montant de 10 € par agent et par mois.

- 6- **Décision modificative n°2 : emprunt aire couverte**

Le comité fait les ajustements suivants :

Investissement – Dépenses				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
Autre matériel - aire couverte La Crèche		-3 240.00	Op 019	-3 240,00 €
Remboursement d'emprunt en capital		3 240,00	1641	3 240,00 €
		<b>0,00</b>		<b>0,00 €</b>

Fonctionnement – Dépenses				
Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Chapitre	Montant
Dépenses imprévues		-950,00 €	022	-950,00 €
Charges financières		950,00 €	66	950,00 €
	<b>0,00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**COMPETENCE DECHETS**

- 7- **Créances éteintes**

Les membres du Comité syndical acceptent les admissions en non valeurs, au compte 6542 du budget déchets, pour un montant de 2 251,24 €.

- 8- **Renouvellement du contrat Eco mobilier**

Le conseil syndical accepte le renouvellement du contrat Eco mobilier.

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Baisse de la participation des collectivités  
Participation à la mise en place du centre de tri UNITRI  
Participation à la réorganisation du TMB du SMITED

**QUESTIONS DIVERSES**